

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 10 septembre 2018, à 20h00, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

- M Yanick Baillargeon, maire
- M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Katia Duchesne, conseillère
- MM Yoland Bau, conseiller
Serge Allard, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2018
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Affectation et utilisation de fonds de roulement :
 - 5.2.1 Zamboni et coupe bordure
 - 5.2.2 Réfection des trottoirs
 - 5.3 Affectation au fonds d'immobilisations
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Abrogation résolution 2017-04-071 intitulée « Programme de subvention pour le remplacement des toilettes à grand débit : Autorisation »
 - 8.2 Adoption règlement 2018-016 intitulé « Abrogation de règlements désuets »
 - 8.3 Adoption règlement 2018-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2012-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux » »
 - 8.4 Achat de terrains :
 - 8.4.1 lots 6 268 257 & 6 268 258
 - 8.4.2 lot 6 268 255
 - 8.5 TECQ : Programmation révisée

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Démolition du 5000, rue des Peupliers : Décompte final et libération de la retenue

10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Programme d'aide à la voirie locale :

- 10.1.1 Acceptation des travaux
- 10.1.2 Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Dénomination du sentier pédestre
- 13.2 Nomination au comité de consultatif en urbanisme

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Complexe sportif : Disposition de la vieille zamboni

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2018-09-179

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2018-09-180

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2018

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 20 août 2018 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le 20 août 2018, j'ai participé à la séance du conseil municipal. Le 23 août, j'ai participé au tournoi de la fondation de PFR. Le 27 août, j'ai participé à une rencontre en lien avec le sentier multifonctions. Le 28 août, j'ai participé à l'inauguration de la mini centrale de la Onzième chute et en soirée, j'ai participé à une séance de la MRC Domaine-du-Roy. Le 5 septembre, j'ai participé au tournoi de golf des deux chambres, et ce, sur l'invitation de la Ville de Roberval. Le 6 septembre, j'ai participé à la présentation de la nouvelle

règlementation en sécurité civile. Le 8 septembre, j'ai assisté au départ du Raid Boréal. Le 10 septembre, j'ai rencontré le nouveau directeur de l'école Maria-Goretti.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'août selon leurs différents domaines d'intervention.

Tous les conseillers mentionnent que les rencontres des comités reprendront en septembre.

Serge Allard a participé au départ de l'Ultime La Doré.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré.

Pierre-Paul Lalancette a participé une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2018-09-181

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'août 2018 de la Municipalité au montant de 128 811.41\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2.1

RÉSOLUTION 2018-09-182

AFFECTATION ET UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT : ZAMBONI ET COUPE BORDURE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-157 pour l'achat de la zamboni et d'un coupe bordure et que les coûts sont respectivement de 21 740\$ et 1 950\$;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins donne une subvention de 3 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise l'utilisation de 18 740\$ de son fonds de roulement, remboursable sur 10 ans, pour l'achat de la zamboni;
- affecte 1 950\$ du budget d'opération vers le budget d'immobilisations pour l'achat du coupe bordure.

POINT 5.2.2

RÉSOLUTION 2018-09-183

AFFECTATION ET UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT : RÉFECTION DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-173 pour la réfection des trottoirs;

CONSIDÉRANT les coûts de contrôle de la qualité nécessaires pour ce projet, et ce, au montant de 1 852.13\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise l'utilisation du fonds de roulement pour 35 952.30\$, remboursable sur 10 ans, pour ce projet;
- affecte 1 852.13\$ du budget de fonctionnement vers le budget d'immobilisations pour ce projet;
- affecte une somme de 3 657.19\$ provenant d'un remboursement d'un organisme au budget d'immobilisations pour ce projet.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2018-09-184

AFFECTATION AU FONDS D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT l'achat du balais mécanique au montant de 4 519.71\$ et de la brosse au montant de 2 806.49\$;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes étaient prévues au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une affectation du budget de fonctionnement au fonds d'immobilisations au montant de 7 326.20\$.

POINT 6.0

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE D'AOÛT 2018

Le résumé de la correspondance du mois d'août 2018 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2018-09-185

ABROGATION RÉSOLUTION 2017-04-071 INTITULÉE « Programme de subvention pour le remplacement des toilettes à grand débit : Autorisation »

CONSIDÉRANT la résolution 2017-04-071 intitulée «Programme de subvention pour le remplacement des toilettes à grand débit : Autorisation »;

CONSIDÉRANT la fermeture de Matériaux Du-Bois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent mettre fin audit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré abroge la résolution 2017-04-071 intitulée «Programme de subvention pour le remplacement des toilettes à grand débit : Autorisation ».

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2018-09-186

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-016 INTITULÉ « Abrogation de règlements désuets »

Il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2018-016 intitulé « Abrogation de règlements désuets » tel que présenté.

Questions

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ
RÈGLEMENT 2018-016

ABROGATION DE RÉGLEMENTS DÉSUETS

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, abroger des règlements désuets;

ATTENDU QUE plusieurs règlements municipaux sont désuets, échus ou plus applicables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 20 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS

Les règlements suivants sont abrogés :

- 167 Emprunt pour construction d'aqueduc
- 224 Refinancement règlement #167
- 250-78 Emprunt pour travaux d'aqueduc et au poste de traitement
- 258-79 Emprunt pour travaux d'aqueduc rue des Peupliers Sud
- 268-80 Emprunt pour acquisition et aménagement de terrains
- 278-82 Service incendie
- 298-84 Emprunt pour travaux d'aqueduc
- 302-84 Appropriation des soldes disponibles fonds des règlements différés
- 303-84 Emprunt pour travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie
- 304-84 Réserve foncière
- 307-85 Transport adapté
- 316-86 Imposition taxe spéciales pour travaux d'aqueduc et d'égout
- 317-86 Tâches contremaître municipal
- 329-88 Protection des non-fumeurs dans les lieux publics
- 332-88 Rémunération des élus
- 335-89 Emprunt pour travaux d'aqueduc sur l'avenue des Jardins et travaux à l'usine de filtration
- 337-89 Modification taxes spéciales
- 345-90 Rémunération inspecteur agraire
- 346-90 Tarification feu de véhicule
- 354-91 Travaux municipaux
- 356-91 Nuisances
- 357-91 Réseau d'aqueduc
- 358-91 Emprunt pour construction bibliothèque municipale
- 372-92 Régime de retraite
- 374-92 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 379-93 Emprunt lien routier
- 380-93 Délégation de pouvoirs
- 384-93 Régime de retraite
- 385-93 Fréquence des séances du conseil
- 387-93 Emprunt construction pont
- 390-94 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 402-94 Emprunt pour rues des Cyprès et des Pins
- 405-94 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 407-94 Subvention construction
- 408-94 Infrastructures rue des Saules et avenue des Prés
- 413-95 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 415-96 Emprunt pour pavage du pont
- 416-96 Crédit de services
- 420-97 Séance du conseil

- 434-97 Subvention à la construction
- 424-97 9-1-1
- 430-97 Séance du conseil
- 431-97 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 439-98 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 99-001 Utilisation extérieure e l'eau
- 99-002 Les chiens
- 99-003 Les nuisances
- 99-004 Sécurité, paix et ordre dans les endroits publics
- 99-005 Circulation et stationnement
- 99-008 Tarification licence de chien
- 99-010 Emprunt pour travaux d'égout et station d'épuration
- 99-012 Emprunt pour camion de déneigement
- 99-016 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 2000-002 Branchement à l'égout
- 2000-004 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 2000-005 Compensation aqueduc
- 2000-006 Compensation égout
- 2000-007 Compensation ordure
- 2000-008 Taxe spéciale aqueduc
- 2001-001 Régime de retraite
- 2002-004 Surtaxe immeuble non-résidentiel
- 2002-006 Emprunt travaux avenue des Jardins
- 2002-016 Modification règlement taxes spéciales
- 2002-019 Compensation ordure
- 2002-020 Compensation aqueduc
- 2002-021 Compensation égout
- 2002-022 Imposition taxe foncière
- 2003-003 Tarif feu de véhicule
- 2003-007 Compensation aqueduc
- 2003-008 Compensation égout
- 2003-009 Compensation ordure
- 2004-009 Emprunt pour les puits
- 2004-011 9-1-1
- 2004-018 Paix et bon ordre
- 2004-019 Circulation et stationnement
- 2004-020 Système d'alarme
- 2004-021 Amendement règlement sur la circulation et le stationnement
- 2004-026 Taux taxation 2005
- 2005-006 Emprunt construction trottoirs et voirie
- 2005-012 Taux taxation 2006
- 2006-016 Taux taxation 2007
- 2007-010 Taux taxation 2008
- 2008-003 Taux taxation 2009
- 2009-009 Taux taxation 2010
- 2010-005 Taux taxation 2011
- 2011-002 Régime de retraite
- 2011-003 Régime de retraite
- 2011-007 Taux taxation 2012
- 2012-008 Taux taxation 2013
- 2013-007 Taux taxation 2014
- 2014-003 Taux taxation 2015
- 2015-001 Modification taux taxation 2015

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ le 10 septembre 2018.

PUBLIÉ le 11 septembre 2018.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2018-09-187

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-014 INTITULÉ « Règlement modifiant le règlement 2012-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux »

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2018-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2012-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux » » tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2018-014

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-010 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE MUNICIPAL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

CONSIDÉRANT LA *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (PL155) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, toute municipalité doit modifier son code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux (art. 178 PL 155 & 275 alinéa 3 PL155);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du conseil municipal du 20 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le présent règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement 2012-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux» » :

ARTICLE 1

Dans la section « Obligations particulières », ajouter le point suivant :

« 9. Occupation d'un poste d'administrateur

Dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- Directeur général et son adjoint ;
- Secrétaire-trésorier et son adjoint ;
- Trésorier et son adjoint ;
- Greffier et son adjoint ;
- Tout autre employé désigné par le conseil de la Municipalité.

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la Municipalité. »

ADOPTÉ LE 10 septembre 2018

PUBLIÉ LE 11 septembre 2018

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 8.4.1

RÉSOLUTION 2018-09-188

ACHAT DE TERRAINS : LOTS 6 268 257 & 6 268 258

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-151 intitulée « Achat de terrains : Autorisation d'achat lot 4 595 400 et 4 595 409 »;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau plan de cadastre a été effectué pour lesdits lots;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire d'adopter une nouvelle résolution pour l'achat des terrains visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat des lots 6 268 257 & 6 268 258, avec les bâtiments érigés, pour le prix de 32 051\$, plus les taxes applicable, et ce, sans aucune garantie, tel que le tout se trouve actuellement. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires. Les sommes seront prises à même le fonds de roulement sur 10 ans.

POINT 8.4.2

RÉSOLUTION 2018-09-189

ACHAT DE TERRAIN : LOT 6 268 255

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-151 intitulée « Achat de terrains : Autorisation d'achat lot 4 595 400 et 4 595 409 »;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau plan de cadastre a été effectué pour lesdits lots;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire d'adopter une nouvelle résolution pour l'achat de l'un des terrains visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat du lot 6 268 255, sans bâtiment, pour le prix de 54 949\$, plus la cession de la lisière de terrain (6 268 258) acquise de la succession Réjean Ménard, plus les taxes applicable, et ce, sans aucune garantie, tel que le tout se trouve actuellement. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires. Les sommes seront prises à même le fonds de roulement sur 10 ans.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2018-09-190

TECQ : PROGRAMMATION RÉVISÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2018-09-191

DÉMOLITION DU 5000, RUE DES PEUPLIERS : DÉCOMPTE FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT le projet de démolition du 5000, rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de Francis Leclerc, ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif final au montant de 32 174\$, plus les taxes applicables et la libération de la retenue sur approbation du chargé de projet pour la démolition du 5000, rue des Peupliers.

POINT 10.1.1

RÉSOLUTION 2018-09-192

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE: ACCEPTATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la subvention de 7 200\$ annoncée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la Municipalité de La Doré dans la correspondance datée du 20 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE la sélection de ces travaux a fait l'objet d'une décision du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE cette sélection a été approuvée par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés doivent être conformes à cette planification ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route Paradis (rechargement) pour le montant subventionné de 7 200\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et les dossiers de vérification ont été constitués.

POINT 10.1.2

RÉSOLUTION 2018-09-193

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE: ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRLL)

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) pour la réalisation de travaux admissibles;

CONSIDÉRANT la confirmation de réception de subventions totalisant 200 000\$ de la part du Gouvernement du Québec, soit 150 000\$ pour la Ville de Normandin et 50 000\$ pour la Municipalité de la Paroisse de La Doré, pour le projet de réfection du pont de la Petite-Chute;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la partie du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré est en accord avec le projet présenté par la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le rapport de MSH Services Conseils pour l'estimation des coûts reliés audit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré confirme à la Ville de Normandin qu'elle s'engage à assumer le tiers des coûts non-subsidés pour le projet de réfection du pont de la Petite-Chute reliant La Doré à Normandin.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2018-09-194

DÉNOMINATION DU SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT la demande d'un groupe de citoyens de nommer le sentier pédestre « Sentier Louiselle-Painchaud »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme le sentier pédestre « Sentier Louiselle-Painchaud » et que l'administration municipale soit autorisée à informer la Commission de toponymie du changement. Le sentier pédestre est situé sur les lots 4 594 765 et 4 594 762 et a une longueur de 1 000 mètres.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2018-09-195

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer les membres actifs sur le comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les mandats des membres sont échus;

CONSIDÉRANT la lettre de démission d'un des membres actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte la démission de madame Denise Langevin;

- nomme les représentants suivants au comité consultatif en urbanisme :
 - Siègne #1 Léo Gauthier (2 ans)
 - Siègne #2 Ursule Villeneuve (1 an)
 - Siègne #3 Alain Dallaire (2 ans)
 - Siègne #4 Pierre Murray (1 an)
 - Siègne #5 Yanick Baillargeon (2 ans)
 - Siègne #5 substitut Katia Duchesne (2 ans)

- remercie madame Langevin de ses bons services au cours de ses années comme membre au comité consultatif en urbanisme.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2018-09-196

COMPLEXE SPORTIF : DISPOSITION DE LA VIEILLE ZAMBONI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se départir de la vieille zamboni;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent décider de la procédure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres au prix minimum de 1 000\$ pour la disposition de la zamboni.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2018-09-197

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h25, il est proposé par Katia Duchesne de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale